

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 septembre 2014

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ

Excusé :

**Madame SAVIGNAC
Monsieur MEYRE**

**Procuration à Madame O'PRESCO
Procuration à Monsieur CHAIGNE**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

**Jean-Claude CONTE, comme secrétaire de séance titulaire.
Monique DARDAUD, comme secrétaire suppléante.**



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2014, appelle-t-il des remarques particulières ?

VOTE : UNANIMITE

Je souhaitais tout d'abord vous présenter le remplaçant du journaliste de Sud Ouest, Hervé Pons qui nous a quittés pour aller dans le sud de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il a été remplacé par Monsieur Jean-Michel Leblanc. Il sera désormais le journaliste en charge du secteur.

Je voulais vous faire part aussi de notre tristesse puisque cet été, le 2 août 2014, un ancien élu du Haillan nous a quittés suite à une longue maladie. Il s'agit de José MARCERON. Il avait occupé plusieurs postes d'élu, il avait fait plusieurs mandats ici au Haillan, dont le dernier où il occupait la fonction d'adjoint au patrimoine. Il était très investi au niveau de sa commune, il était un élu de terrain, un militant, un homme de conviction. Aussi je vous propose qu'en sa mémoire nous fassions une minute de silence (...). Je vous remercie.

Vous avez trouvé sur vos bureaux le rapport annuel d'activité de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'année 2013. Je ne vais pas vous faire un compte rendu complet de ce rapport, juste quelques éléments marquants. Le premier est qu'en 2013, la situation financière de la CUB était très saine, ce qui est toujours le cas aujourd'hui. Je me suis plutôt consacrée aux éléments les plus marquants qui concernent le Haillan. A retenir, la signature de la charte Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles : cela concerne toute la partie nord de la commune, en particulier tout le bois qui est au-dessus du lotissement du Parc Sainte Christine. Dans le domaine culturel, vous avez eu la mise en ligne du portail des médiathèques de la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui d'ailleurs fonctionne très bien. Vous avez eu aussi la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine et Orange pour le développement de la fibre optique qui a commencé à être déployée au nord de la commune et qui descendra progressivement vers le sud du Haillan. A été réalisée la première soudure du rail pour l'extension de la ligne A du tramway qui arrivera dans quelques mois, dès le mois de janvier 2015, si tout se passe bien. Ensuite, cela correspond à l'ouverture des premiers tronçons de la boucle verte : elle traverse le Haillan aussi bien au sud qu'au nord, nous avons d'ailleurs une délibération à ce sujet. Enfin, c'est la mise en place du chèque Eau pour les foyers en difficulté. Ce dispositif avait été travaillé par la Communauté Urbaine sur les années 2012-2013, le CCAS du Haillan y a été associé dès l'été 2013, et nous avons été parmi les premières communes à adhérer à ce dispositif au mois de novembre de la même année. A l'heure actuelle, nous avons une enveloppe théorique de 5 000 euros qui permet d'aider les foyers en difficulté à payer leur facture d'eau. Il faut savoir que pour l'instant nous n'avons instruit que six demandes. Sur ces six demandes, une a été accordée. Les autres ont été refusées pour différents motifs. Le dispositif peine encore à se mettre en place, il doit y avoir une plateforme de gestion de ce chèque Eau. C'est encore un peu complexe au niveau

de l'instruction des dossiers, mais bientôt cela permettra à des Haillanais qui ont des difficultés de bénéficier de ce dispositif.

Nous avons reçu une question orale de Monsieur CHAIGNE.

Monsieur Chaigne : Madame le maire, Mesdames, Messieurs,

Dans le journal Sud Ouest du 13 mars 2014, nous avons pu lire un article intitulé : « Chai nous c'est ici ». Cet article présente un nouveau lieu de convivialité qui s'est ouvert au 94 avenue Pasteur au Haillan. Dans cet article, y sont précisés les jours et heures d'ouverture avec notamment la fermeture à 21h30, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches.

Or, il se trouve que l'établissement en question ne ferme pas à 21h30, comme indiqué dans l'article du journal, mais à 2h00 du matin, voire au delà, en particulier les samedis. A cette heure là, le comportement de certains clients, passablement enivrés, trouble l'ordre public et dérange sérieusement les voisins, comme ce fut encore le cas le samedi 6 septembre dernier.

Les débits de boissons à consommer sur place doivent disposer d'une licence de 4^{ème} groupe pour pouvoir vendre des alcools de plus de 18 degrés. L'établissement en question ne dispose (du moins c'est ce qui est affiché sur son établissement) que d'une licence de 3^{ème} groupe.

Quinze jours au moins avant son ouverture, le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement a dû vous faire parvenir une déclaration d'ouverture ou de mutation (cerfa N°11542*04) mentionnant entre autres, qu'il était bien titulaire du cerfa N°14406*01 (Permis de vente de boissons alcooliques la nuit entre 22h00 et 8h00).

Par arrêté du 30 avril 2012, le Préfet de la Gironde a fixé l'heure de fermeture des débits de boissons dont l'exploitant est titulaire d'une licence de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie au plus tard à 2h00.

1^{ère} question : Etes-vous bien en possession d'une déclaration d'ouverture de cet établissement lui permettant d'être ouvert jusqu'à 2h00 du matin ?

2^{ème} question : Dans la mesure où seule une licence 3 est affichée sur l'établissement, comment peut-il vendre des alcools supérieurs à 18 degrés et à qui appartient le contrôle de la légalité entre la licence affichée et les ventes réalisées ?

3^{ème} question : Que comptez-vous faire en tant que Maire et notamment en vertu des articles L2212-1 et L2212-2 (pouvoir de police) pour le respect de l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Pour répondre, Monsieur CHAIGNE, à votre première question, la réponse est oui et non. Nous avons bien une déclaration d'ouverture. Il nous a bien fourni le cerfa N°11542*04 pour une licence qui couvre la licence 3, une licence restaurant et une licence vente à emporter. En revanche, effectivement la case concernant l'ouverture possible au-delà de 22 h n'a pas été cochée.

Sur votre deuxième question, seule la licence 3 est aujourd'hui affichée. Il a la possibilité de vendre des alcools forts parce qu'il a une licence restaurant et à partir du moment où il vend de la nourriture, les alcools forts peuvent être servis, même en n'étant pas titulaire d'une licence 4.

En ce qui concerne la police des débits de boissons, il faut savoir que c'est une compétence conjointe entre le Préfet et le Maire. Sur votre troisième question, votre courrier m'a un peu surpris dans la mesure où aucun riverain aujourd'hui ne m'a saisi. Je n'ai reçu aucun courrier me signalant des nuisances de ce type. Il faut savoir que suite à votre courrier, j'ai contacté le gérant et nous l'avons avisé pour qu'il puisse se mettre en conformité, c'est-à-dire soit il ferme à 22 h, soit il fait une demande pour avoir l'autorisation au-delà des 22 h. Personnellement, si les circonstances justifiaient que ce soit nécessaire, je pourrais prendre

un arrêté, mais il faudrait que la mesure soit proportionnée à la nuisance ou au problème que c'est susceptible de poser. Deuxième condition et ce n'est pas la moindre puisque c'est un droit constitutionnel, je ne peux pas porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. J'aimerais bien que l'on puisse trouver une solution négociée avec le gérant de cette entreprise, d'une part parce qu'il faut que les riverains puissent retrouver la tranquillité tout en n'entravant pas l'activité de ce commerce qui a malgré tout une utilité puisque c'est le seul lieu de convivialité ouvert le soir sur le Haillan. Je vais demander à rencontrer le gérant dans le courant de la semaine prochaine et voir avec lui ce qu'il compte faire. Si les riverains connaissent des nuisances, il ne faut pas hésiter à nous alerter sur ce sujet parce qu'à ce moment là, on peut intervenir pour éviter que ces nuisances ne se reproduisent.

Laurent Dupuy Barthère : *Bonsoir, je voudrais agir en tant qu'élu à la sécurité, sachez qu'aucun dépôt de plainte n'a été enregistré. De ce fait, on ne peut pas retenir le tapage nocturne qui est un délit. Sachez que si de tels enregistrements nous parvenaient, on prendrait des dispositions nécessaires pour cesser ces actions.*

Madame le Maire : *Dernier point d'information, vous vous rappelez qu'au mois de juin dernier, nous avons envisagé de voter une motion concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, qu'on appelle le traité de TAFTA, et nous avons proposé l'élaboration d'un texte commun. Donc ce texte a été rédigé et je vais proposer à Jean-Michel BOUSQUET de vous le lire. Et donc nous le soumettrons au vote, sachant qu'un vote de motion n'a pas grande valeur juridique, mais il aura le mérite de marquer notre position.*

Jean-Michel Bousquet : *Motion sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.*

Le Traité transatlantique, actuellement négocié entre la Commission européenne et les Etats-Unis depuis le 14 juin 2013, a comme objectif de créer un grand marché de libre-échange commun de plus de 800 millions d'habitants. Ce Traité vise à l'abaissement des barrières, notamment douanières, des pays concernés. Mais il vise aussi à une « harmonisation progressive des réglementations et une reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur ». Même si le Parlement a voté une résolution exigeant des négociateurs que les choix en matière d'OGM, de clonage ou de santé, soient respectés ainsi que le principe de précaution, les élus locaux que nous sommes doivent être particulièrement vigilants sur le contenu et l'issue de ces négociations.

Nous ne souhaitons pas :

♣ l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États qui permettrait à une entreprise étrangère de contourner les juridictions nationales pour attaquer un pays ou une collectivité locale devant une Cour d'arbitrage privée, si elle estime qu'une loi a lésé ses intérêts. Les multinationales ne doivent pas obtenir plus de garanties que les politiques publiques.

♣ la remise en cause de nos choix de société en matière d'éthique, de droit du travail, de santé et de sécurité alimentaire ou de notre modèle social.

♣ la remise en question de la protection des données personnelles.

A l'inverse, nous souhaitons :

♣ la préservation des indications géographiques comme les appellations d'origine contrôlée (AOC).

♣ la protection de la propriété industrielle et intellectuelle.

♣ la préservation de la qualité des services publics.

En effet, nous voulons pouvoir continuer à proposer aux petits Haillanais des produits bio,

locaux et de qualité dans le restaurant scolaire ou être libres de choisir les modalités de gestion de l'ensemble des services publics quotidiens (distribution d'eau, transports en commun, culture, environnement, etc.) sans risquer d'être soumis à une mise en concurrence contrôlée par une juridiction d'arbitrage privée.

De ce fait, compte tenu de l'absence d'éléments sur les négociations en cours, le Conseil Municipal souhaite exprimer sa préoccupation par rapport au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et son inquiétude sur ses éventuelles conséquences.

En effet, nous ne souhaitons pas que dans la gestion municipale, ou dans le quotidien de nos administrés, nos normes sociales, sanitaires et environnementales soient revues à la baisse du fait de la mise en oeuvre de ces accords de libre-échange par l'Union européenne.

Nous proposons au Conseil Municipal du Haillan d'exprimer nos inquiétudes légitimes pour les populations, comme l'ont déjà fait de nombreuses municipalités, conseils généraux et régions.

Nous souhaitons adresser au Président de la République et au Président de la Commission Européenne notre demande :

▲ d'une diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA,

▲ de l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Jean-Michel Bouyssou : Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, au nom des 2 élus Europe Écologie du groupe majoritaire, nous nous félicitons que soit proposée au vote de cette assemblée la motion de défiance au traité transatlantique TAFTA.

La philosophie générale de ce traité est de promouvoir encore plus de libre échange alors que les politiques libérales, déjà, grâce à l'OMC, affranchissent chaque jour un peu plus les activités économiques des contraintes sociales, politiques et environnementales.

Europe Écologie les Verts défend l'exigence d'une relocalisation des activités économiques et cette exigence relève d'un choix politique, le choix d'une économie comme moyen, au service des besoins humains et non plus d'une économie obéissant à la seule logique de la rentabilité. Cette relocalisation de l'économie répond à 3 défis.

Premier défi : la dévalorisation du travail humain, le chantage aux délocalisations participent à la mise en concurrence des systèmes sociaux, fiscaux, écologiques et conduisent à une régression générale des droits collectifs et à un nivellement par le bas des normes.

Deuxième défi: le droit des peuples à la souveraineté alimentaire, cela suppose la reconquête de l'agriculture vivrière au Sud et de l'agriculture paysanne au Nord.

Troisième défi: la relocalisation de l'économie est une réponse à l'urgence environnementale que constitue l'augmentation du transport des marchandises, de la consommation d'énergie, de la pollution et du réchauffement climatique.

Des expériences de relocalisation de l'économie et de sa démocratisation commencent à voir le jour en France, regroupées sous le vocable d'économie sociale et solidaire, elles contribuent à la vitalité et à la reconstruction du tissu économique local.

Le succès des AMAP, à l'exemple de l'AMAP haillanaise, en est la plus belle illustration : préserver des terres agricoles, soutenir l'installation de jeunes maraîchers, permettre aux Haillanais de manger des produits sains cultivés sur le territoire communal, créer du lien et de la solidarité, voilà le modèle que nous défendons à l'opposé de celui que l'on tente de nous imposer.

Pour terminer, je voudrais remercier M. Matthias FELK, notre nouveau secrétaire d'état au commerce extérieur, qui a demandé à la commission Européenne de faire toute la

transparence sur les mandats de négociation TAFTA. Sans doute a-t-il reçu des instructions de Madame le Maire du Haillan ?

Monsieur Fourcaud : *Vous dites vous-mêmes dans ce flot de paroles, Monsieur BOUSQUET et Monsieur BOUYSSOU, que vous manquez d'éléments sur les négociations en cours. Madame le Maire, vous souhaitez une opposition constructive, mais une fois de plus vous nous mettez devant les faits accomplis. On aurait peut-être pu en parler ensemble et avoir une position commune là-dessus. Vous ne l'avez pas fait, aussi nous nous abstiendrons sur cette motion.*

Madame le Maire : *En même temps, Monsieur FOURCAUD, nous l'avions annoncée en juin et personne de chez vous ne s'est manifesté.*

Jean-Michel Bousquet : *Pour répondre à l'absence d'informations, cela n'empêche pas qu'il y a eu une presse très forte autour de ce traité. Le but est d'attirer l'attention du gouvernement sur nos inquiétudes sur ce que pourrait déboucher ces négociations. Il est intéressant de se préoccuper des problématiques en amont et d'alerter.*

VOTE : Motion adoptée

Décisions municipales :

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Cession à titre onéreux à la société FIRST AUTO d'un véhicule camion benne Ford acquis en 1997 pour un montant de 2 000 €
- Conclusion d'un avenant n°2 passé avec la société G.TEC, relatif à l'exploitation thermique concernant la modification des conditions tarifaires pour la fourniture de combustible
- Maintenance des copieurs de marque Konica Minolta confiée à la société R.2.S pour une période de deux ans et reconductible dans la limite de 3 ans
- Impression et livraison des supports de communication de la ville du Haillan confiés à la société BLF Impression pour une période d'un an et demi, reconductible une fois.
- Conception, réalisation et régie publicitaire des supports de communication de la ville du Haillan confiées à la société SEPPA Communication pour une période d'un an et demi, reconductible une fois
- Fourniture du lot épicerie confiée à la société PRO A PRO pour une période d'un an et reconductible une fois
- Signature d'un contrat de maintenance avec la société ARPEGE dans le cadre du contrat de service Espace Famille et la maintenance associée pour une durée de 3 ans pour un montant de 3 456 euros
- Fourniture du lot « livraison de fruits » confiée à la société AQUITAINE PRIMEURS pour une période de 4 mois
- Trois lots du marché « d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté » confiés à l'association JALLES SOLIDARITES pour une période démarrant à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible une fois un an
- Marché « d'acquisitions de manuels scolaires » confié à la société SE LIBRAIRIE

MOLLAT pour une période de 16 mois et reconductible deux fois un an

- Suite à l'aménagement du Parc du Ruisseau, une partie de l'entretien des espaces verts est confié à l'entreprise TECHNIVERT depuis le 15 mai 2014 pour une durée de 1 an pour un montant forfaitaire de 11 100 € HT
- Signature avec la société Protectas pour un contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance pour une durée de 5 ans et un montant forfaitaire de 1 500 € HT.
- Clôture de la procédure qui oppose le liquidateur de la société « En tout cas France » avec la ville du Haillan sur le dossier des sols sportifs de « la Sablière » qui date de février 1993, au motif que sur un préjudice réclamable de 84 961,35 €, la ville a reçu à ce jour une indemnisation d'un montant de 79 682 €.
- Confier à la SCP GUILLEMOTEAU – BERNADOU – RAFFY la défense de la commune devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans l'affaire qui l'oppose aux consorts CHARBONNIER ainsi que dans l'affaire qui l'oppose aux consorts CASTANHEIRA.
- Mise en place de 4 animations dites Biblioquiz à la Bibliothèque Multimédia animées par les Editions Bijoux de Famille pour la somme forfaitaire de 150 €
- Signature avec la société SMABTP de l'acceptation de l'indemnité suite au sinistre « effondrement du faux plafond du préau de l'école élémentaire du Centre » pour une somme de 7 034,88€, soit 80 % du montant de réparation.
- Mise en place d'un programme d'animations dans le cadre de Bib'invaders la manifestation annuelle de la Bibliothèque autour des jeux vidéo en partenariat avec l'association Retrofusion pour un prix total de 1 170€

Avant de commencer l'ordre du jour, je souhaitais signaler que nous avons retiré deux délibérations. La première concerne la subvention que nous souhaitions verser à FORD. Nous l'avons retirée car nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un problème de fond et de forme. Le problème de forme est que nous avons libellé la délibération au nom du comité d'entreprise et nous ne pouvons pas verser de subvention au comité d'entreprise. Nous en reparlerons et on verra sous quelle forme on peut la présenter éventuellement au prochain Conseil Municipal. L'autre délibération que nous avons retirée du Conseil Municipal est celle concernant le Plan Prévention du Bruit dans l'Environnement. Nous avons demandé à la CUB des relevés concernant les deux principales nuisances pour les Haillanais, à savoir le bruit routier et le bruit lié à l'activité aéroportuaire. Or les premières estimations qui nous ont été faites ne correspondent absolument pas à la réalité de ce que nous vivons en tant que Haillanais au quotidien. C'est essentiellement lié à la méthode qui a été utilisée. Pour le bruit routier, il ne s'agit pas de relevés qui sont faits, mais d'un savant calcul lié aux comptages. Ces comptages ne correspondent pas au bruit réel, ce premier point nous a posé souci. Le deuxième était encore plus gênant. Tout ce qui concernait les nuisances liées à l'activité des avions, en fait les chiffres qui étaient utilisés, étaient les chiffres fournis par l'aéroport lui-même. Ils étaient un peu juges et partie dans cette histoire. Aussi nous avons décidé de procrastiner puisque avec l'arrivée de la métropole au 1^{er} janvier prochain, il va y avoir un PPBE à l'échelle métropolitaine qui va être fait. Avec un certain nombre d'autres communes voisines, notamment Eysines, nous allons demander à ce que les comptages faits correspondent à du réel, qu'on utilise un vrai sonomètre, et que sur la base de ces relevés, on définisse le plan de prévention du bruit dans l'environnement.

2. N°59/14 – AIDES AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES ORAGES DE JUILLET 2014 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

3. N°60/14 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX – DECISION - MODIFICATION

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Nous ne sommes toujours pas d'accord avec votre interprétation de limiter ce montant à 7,5 %, dans la mesure où il peut atteindre 20 %. Donc nous voterons contre cette délibération.*

Madame le Maire : *Je vous ai déjà dit que 20 %, c'est la limite maximale. Cela ne veut pas dire que nous sommes obligés à chaque fois d'aller à la limite maximale. Nous sommes un peu soucieux des deniers publics, Monsieur Chaigne.*

Monsieur Chaigne : *Si vous voulez des élus efficaces, il faut qu'ils soient formés. Une journée de formation, c'est entre 250 et 300 euros par élu et ce sont des centres de formation agréés.*

Madame le Maire : *Il y en a beaucoup sur le marché. Faites un appel d'offres et vous en trouverez qui sont très compétitifs en termes de prix et de qualité de la formation.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

4. N°61/14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE HAILLAN BASKET

Rapporteur : Eric Fabre

Eric Fabre : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

5. N°62/14 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CRECHE HALTE/GARDERIE AVEC LA MSA

Rapporteur : Carole Guere

Carole Guere : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**6. N°63/14 – AUDIT ENERGETIQUE ET DIAGNOSTIC D'ECONOMIE D'ENERGIE
– DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION**

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

**7. N°64/14 – TRAMWAY PHASE 3 – EXTENSION DE LA LIGNE A –
CONVENTION ÉCLAIRAGE PUBLIC (FONDS DE CONCOURS) AVEC LA
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**8. N°65/14 – JALLES SOLIDARITE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN MINI BUS**

Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou

Jean-Alain Bouyssou : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

9. N°66/14 – SPL BORDEAUX AEROPARC

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Pour compléter cette délibération, sachez qu'on voit régulièrement les services de l'Aéroparc. Nous avons à peu près une réunion mensuelle pour assurer le suivi de ce dossier puisque notre préoccupation principale est la réindustrialisation de ce site. La ville de Pessac connaît une configuration un petit peu identique puisque les deux sites, celui de Pessac et celui du Haillan, vont être regroupés sur Mérignac. La nuance est qu'à Pessac, Thalès est propriétaire de ses locaux, ce qui n'est pas le cas au Haillan puisque c'est la banque nationale du Qatar qui est propriétaire des locaux du Haillan.*

Lors de ces réunions, nous avons exprimé un certain nombre de souhaits, pour ne pas dire d'exigences, en ce qui concerne le type d'entreprises que nous souhaiterions voir ou pas sur le site de la commune.

VOTE : UNANIMITE

10. N°67/14 – AXE VERT EN MODE DOUX – ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 164

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

11. N°68/14 – 8ÈME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX – AVIS DES COMMUNES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5215-20-1 DU CGCT ET DES ARTICLES L123-13-1 ET L123-18 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération.

Madame le Maire : *Vous avez effectivement dans le document joint la liste des très nombreuses communes qui ont fait le choix d'intégration de ces sites de projet. C'est vraiment un outil qui nous permet d'avoir un levier intéressant pour maîtriser l'évolution du centre ville. Comme le disait très justement, Monique DARDAUD, c'est un secteur du Haillan où vous avez beaucoup de propriétaires qui commencent à être vendeurs et nous ne souhaitons pas que les promoteurs se jettent sur ces terrains et construisent n'importe quoi sans que nous puissions avoir la maîtrise de l'évolution de ce quartier.*

Monsieur Badez : *Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Cette délibération est au cœur de ce que vous appeliez le « mieux vivre ensemble » : aujourd'hui vous nous dévoilez ce qu'il en est en réalité, c'est à dire votre précipitation à œuvrer encore dans le bétonnage massif et intense dans le sillage et la continuité de votre prédécesseur. Cette course effrénée et irréfléchie à la construction de logements aura des conséquences sur la qualité de vie des Haillanais alors que ces derniers attendent une ville vivante, commerçante et non plus une ville dortoir. Avez-vous anticipé les coûts induits par l'accueil de nouveaux habitants dans notre commune, associés à la construction de ces logements tant en terme d'investissement qu'au niveau de la construction ou du renouvellement d'équipements ? Nous pensons qu'il s'agit plutôt de réfléchir autrement, d'envisager non pas de construire le plus de logements sociaux le plus rapidement possible, mais déjà de s'assurer de la bonne attribution du parc existant, de bâtir selon les réalités territoriales en fonction des réelles capacités foncières de la commune tout en préservant l'environnement de notre ville. Donc, nous voterons Contre cette délibération. Je vous remercie.*

Madame le Maire : *Je crois Monsieur BADEZ que vous n'avez pas très bien compris quel était l'objet de cette délibération. Vous nous dites : bétonnage massif, course effrénée aux constructions, volonté de construire de plus en plus de logements, ... C'est exactement le contraire. Quand nous avons fait voter le périmètre de prise en considération, il y a deux ans de cela, c'était justement pour éviter que les terrains ne soient vendus à tort et à travers. Aujourd'hui, lorsqu'un terrain se vend sur ce secteur, c'est la Communauté Urbaine de Bordeaux qui le porte pour nous. Si on n'avait pas fait cela, aujourd'hui sur les trois maisons*

qui ont été rachetées, vous pouvez être sûr qu'il y aurait déjà eu des immeubles qui auraient été construits. C'était le seul moyen pour nous, ce périmètre de prise en considération, de maîtriser l'évolution. Notre souhait est de construire ce centre ville avec les Haillanais. Nous n'avons pas d'idées préconçues sur ce que ce centre ville va devenir, nous connaissons les besoins, nous savons qu'il y a une demande de logements. Le dispositif qui vous est proposé est justement un outil pour maîtriser ce qui va se passer au centre ville. Monique DARDAUD vous a parlé de l'étude de la Fabrique Métropolitaine. Ils sont en train de travailler pour nous faire des propositions dans ce sens. A partir de ces propositions, nous allons lancer une grande concertation auprès des Haillanais.

Dans le cadre de la restitution de l'étude portée par la Fabrique Métropolitaine, on proposera à l'ensemble des trois commissions de se réunir le 9 décembre prochain à 19h30 pour que la Fabrique vienne nous présenter les options qui pourraient s'ouvrir à nous pour l'évolution du centre ville. Vous évoquiez le commerce, vous voulez une ville vivante, commerçante, c'est bien évidemment notre souhait aussi. Or pour cela, il faut maîtriser les projets qui vont sortir sur ces secteurs.

Quant à l'anticipation, nous avons commencé il y a fort longtemps. Dans les écoles aujourd'hui, si je prends l'exemple de l'école élémentaire de la Luzerne, sur le mandat précédent, nous avons déjà construit trois salles supplémentaires qui permettent d'accueillir des classes. Nous avons eu le bonheur à la rentrée d'apprendre que nous avons une ouverture de classe, aussi nous avons pu accueillir les enfants dans de bonnes conditions. L'école maternelle de la Luzerne va faire l'objet d'une restructuration et d'un agrandissement dès l'année prochaine. Nous avons dépensé plus de un million d'euros pour la modernisation et la restructuration de l'école élémentaire du Centre. Puis ce sera le tour de l'école maternelle du Centre. L'école des Tausins nous offre aussi plein de possibilités foncières. Nous avons aussi des projets pour la Petite Enfance. Nos équipements sportifs ont été agrandis, ils ont été rénovés. Bref, nous ne vous avons pas attendu pour anticiper les arrivées de population. Notre objectif n'est pas du tout de faire grossir Le Haillan à tout prix. Il se trouve que la commune est attractive, elle est bien située géographiquement, elle est bien desservie par les transports en commun. Nous avons des équipements scolaires, sportifs, de loisirs, qui attirent effectivement les gens. Aussi pour répondre à leurs attentes, il faut qu'on se dote d'outils qui nous permettent d'assurer une maîtrise de l'évolution de ce centre ville.

Monsieur Fourcaud : *Jusqu'à preuve du contraire, vous avez tout à prouver sur votre manière de concevoir la vie de demain sur le Haillan. Vous nous dites tout un tas de belles paroles. Nous, nous allons attendre des actes. Sur ce qu'a dit Madame DARDAUD, il y a un certain nombre d'exigences, 50 000 logements le long de ces nouvelles voies du tramway. Nous allons attendre des preuves sur vos idées futures.*

Madame le Maire : *En effet, il y a le projet 50 000 logements, mais il faut savoir que Le Haillan n'est pas concerné par ce dispositif. Quant aux actes, je vous en ai donné un, on se réunira le 9 décembre et vous aurez une présentation. Nous allons mettre en place les comités de réflexion et d'initiatives par quartier au mois d'octobre. Il est prévu que nous fassions un grand CRIQ à l'échelle de la commune pour que la Fabrique puisse montrer à l'ensemble des Haillanais ce que le Haillan pourrait devenir.*

Jean-Michel Bousquet : *Vous évoquez des preuves matérielles et je vais vous en donner une simple qui, même si elle n'est pas encore réalisée, a été votée lors du Conseil Municipal de juin par l'équipe majoritaire, à savoir dans le cadre du BS l'inscription à hauteur de 20 000 euros pour une charte architecturale paysagère. Ils n'ont pas été inscrits sur un budget*

principal, mais sur un budget supplémentaire pour acter la volonté de le faire vite et de le faire bien.

Monsieur Chaigne : *On prend note de vos bonnes intentions, mais permettez-nous de ne pas vous faire un chèque en blanc dès ce soir.*

Madame le Maire : *Je ne vous ai pas demandé de signer un chèque en blanc, Monsieur CHAIGNE. On vous a simplement demandé de voter un changement de zonage qui nous permet de maîtriser l'évolution du centre ville. En ne votant pas ce type de disposition, vous donnez un très mauvais signal aux Haillanais, parce que cela veut dire que vous laisseriez faire n'importe quoi aux promoteurs sur le secteur du centre ville.*

Monsieur Chaigne : *Il était déjà classé au Plan Local d'Urbanisme. Là on le change, vous nous dites que cela sera mieux, on attend de voir.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

12. N°69/14 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE A DESTINATION DES ELUS

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

Monsieur Chaigne : *Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, Au cours de la précédente mandature, au Conseil Municipal du mois de décembre 2010, il nous a été présenté une délibération pour la mise place, dans le cadre de l'agenda 21, de la dématérialisation des documents à destination des élus. A ce titre, chaque élu était doté de matériel adéquat, à savoir un notebook et une clé USB. **Délibération votée à l'unanimité.***

*Au Conseil du 18 novembre 2011, il nous a été présenté une délibération pour réduire la durée d'amortissement des notebooks des élus à 3 ans au lieu des 5 ans réglementaires. La justification était que ce matériel soit amorti à la fin du mandat pour que l'élu en devienne propriétaire et qu'il puisse ainsi le conserver. **Notre groupe a voté contre cette délibération.** Aujourd'hui qu'en est il ?*

Comme la précédente majorité a fait cadeau des notebooks aux élus, la commune n'a pas été en mesure de les récupérer pour les redistribuer aux nouveaux élus. Dans la mesure où il n'est pas question de remettre en cause la dématérialisation des documents, il est nécessaire de trouver une solution pour que les nouveaux élus puissent disposer des moyens nécessaires leur permettant d'assurer leur mission. L'expérience ayant montré que la mise à disposition de matériel, pouvait, par la maintenance, s'avérer assez coûteuse selon les utilisateurs, notre groupe, à l'exception de Jean Fourcaud, pour des raisons qu'il vous expliquera lui-même si vous le voulez bien, votera pour cette délibération dans la mesure où la prise en charge par la ville se limite à 200 € par élu pour toute la durée du mandat et seulement pour certains matériels et sur présentation de la facture d'achat.

Quant à moi, je continuerai d'utiliser le notebook du précédent mandat et vous le rendrai à la fin de la mandature comme je m'y suis engagé en 2011.

J'espère que les collègues qui ont été dotés comme moi, lors de la précédente mandature,

auront la décence de ne pas présenter de facture.

Monsieur Fourcaud : *Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, Vous nous demandez dans cette délibération de voter pour nous même une espèce de subvention pouvant aller jusqu'à 200 € pour financer un support informatique.*

Une deuxième fois sur ce sujet, je vais essayer de présenter mes arguments afin que vous changiez d'idée non pas sur le fond, mais sur la forme. Les affaires d'argent chez les hommes politiques à la tête de l'Etat ou dans les villes voisines de la nôtre n'ont pas manqué ces derniers temps à droite comme à gauche. L'image donnée est détestable pour le citoyen et particulièrement pour les élus que nous sommes. Détestable car c'est l'occasion pour tout un chacun de ressortir les petites phrases assassines : «les hommes politiques, tous pourris, etc., etc. »

Nous sommes d'accord sur le fond, il faudrait avoir un comportement exemplaire avec les deniers publics. Alors je vous le demande : quel sera le Salomon des temps modernes qui nous dira où est la limite ? Qui fixera dans sa grande sagesse la barre au-delà de laquelle on ne peut aller, le seuil en deçà duquel nous resterions exemplaires ? Qui sera ce juge, qui sera cet homme ou cette femme qui pourra arbitrer cette question de sorte que pas une remarque désobligeante ne puisse arriver par la suite ? Moi je ne connais pas ce grand sage et je vous exhorte à suivre ce vieil adage qui dit : « dans le doute, abstiens-toi ».

Abstenez-vous donc de donner cette somme d'argent ! Si parmi nous, un élu est gêné financièrement, eh bien... que la mairie finance un ordinateur qui sera restitué à la fin du mandat. En la matière, il ne faut pas s'attendre à ce que l'exemple vienne d'en haut, à nous donc de montrer la conduite à tenir. Evidemment, cela demande du courage. Vous l'avez compris, je suis décidé à voter contre cette délibération qui dessert notre image. Je vous remercie.

Madame le Maire : *Pour répondre à Monsieur CHAIGNE et à Monsieur FOURCAUD. Monsieur CHAIGNE, certains élus ont rendu leur notebook. Quand bien même ils rendraient ces ordinateurs, aujourd'hui ce sont des ordinateurs qui technologiquement sont dépassés et ne présentent pas une très grande utilité. Quant à Monsieur FOURCAUD, je trouve votre propos tout à fait louable, garder des portables donnerait une mauvaise image des élus. Moi, j'ai une interprétation un peu différente. Dans cette assemblée, y compris l'opposition, nous prenons des risques, nous nous investissons pour notre commune, beaucoup d'entre nous travaillent. Vous ne percevez pas d'indemnité, mes collègues en perçoivent une qui est ridicule. Je trouve que c'est le minimum qu'on puisse faire pour faciliter la vie des élus que nous sommes pour pouvoir accomplir notre travail dans des bonnes conditions. Très sincèrement, je ne pense pas que les Haillanais nous le reprocheront.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 6 VOIX POUR + 1 VOIX CONTRE (M. FOURCAUD)

13. N°70/14 – FIXATION DU COEFFICIENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Nous approuvons cette sagesse.*

VOTE : UNANIMITE

12. N°71/14 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

13. N°72/14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

Madame Saint Genez : *Concernant cette délibération, nous nous abstiendrons, n'ayant pas suffisamment d'éléments pour appréhender l'impact financier de cette délibération sur le budget de la commune.*

Madeleine O'Presco : *Le delta entre les créations et les suppressions est de 8 802 € très exactement. Il sera étalé sur 4 ou 5 mois.*

Monsieur Chaigne : *Madame le Maire,*

J'ai lu sur le journal Sud Ouest des Landes du 9 juillet 2014, je cite : « Stéphane DELPEYRAT, désormais Directeur de Cabinet du Maire du Haillan (33) ». Dans ces conditions, je vous remercie de nous préciser :

-La date d'installation de ce Monsieur dans sa nouvelle fonction ?

-Le type de poste correspondant ?

-Si l'emploi existe déjà ou s'il fait partie de la liste des créations présentées dans la délibération ?

-Si c'est un poste à temps partiel ou à temps complet ?

Car au regard de sa biographie :

-Professeur à Sciences Po Bordeaux,

-Vice président du Conseil Régional d'Aquitaine

-Président de la Communauté de Communes de Mugron

-Maire de Saint Aubin (40)

Et je ne parle pas du poste de Secrétaire National de Parti Socialiste dont il vient de démissionner. Nous nous demandons s'il ne s'agit pas en réalité d'un emploi fictif ! , et que dire du cumul des mandats !

Madame le Maire : *Nous avons passé la création de son poste dans une délibération du mois de juin dernier. Il est sur un poste qui n'est pas un poste de cabinet car aujourd'hui nous n'avons droit qu'à un seul poste de cabinet qui est occupé par notre responsable de communication. Comme il est fonctionnaire territorial, il a été muté sur la commune. Il a un*

mi-temps, son autre mi-temps consiste à faire des cours à Sciences Po. Il est aussi maire d'une toute petite commune d'environ 600 habitants. Il est présent en règle général deux jours à deux jours et demi par semaine, plutôt en milieu de semaine. On profite des vertus d'internet pour effectuer du télé travail.

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

14. N°73/14 – ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

15. N°74/14 – INTEGRATION DE LA BOUCLE VERTE DE LA CUB AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE PEDESTRE DU CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Patrick Merian

Patrick Merian : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

16. N°75/14 – NOMINATION DES ELUS REFERENTS PAR QUARTIERS POUR LA COMMUNE – DESIGNATION - ADOPTION

Rapporteur : Patrick Merian

Patrick Merian : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *C'était donc notre dernière délibération. Je vous remercie et je vous souhaite un excellent weekend. N'oubliez pas la semaine prochaine le lancement de la saison culturelle.*

Jean-Claude CONTE
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan